

Page : 1/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Zinc Alu Spray
- · Code du produit 85479
- UFI: HRQM-S730-Y004-HFCT
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation Couche passivante
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

KENT France SAS 29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET **TECHNOPARC** 78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

Fax: 01.82.03.02.82 SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence ORFILA (INRS):+ 33 (0)1 45 42 59 59

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétone

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable

(suite page 2)

Page: 2/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

#### Nom du produit Zinc Alu Spray

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source P210

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P410+P412 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

CAS: 67-64-1	Acétone	25-50%
EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane liquefie Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))  • Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures aromatiques, C9 ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	<3%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Reg.nr.: 01-2119467174-37	zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques)  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<3%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les veux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Page : 3/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

# Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 2)

- · après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

### Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

#### Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage :

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

# Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· Classe de stockage : 2 B

(suite page 4)

Page: 4/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-64-1 Acétone

VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

71-36-3 butane-1-ol

VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

#### · DNEL

### 67-64-1 Acétone

Dermique	Long terme systémique	186 mg/kg bw/day (Travailleur,
Inhalatoire	Long terme systémique	1.210 mg/m3 (Travailleur)
	Aiguë local	2.420 mg/m3 (Travailleur)

## Hydrocarbures aromatiques, C9

Dermique	Long terme systémique	25 mg/kg bw/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	100 mg/m3 (Travailleur)

#### 1314-13-2 oxyde de zinc

Dermique	Long terme systémique	87 mg/kg body wt/day (Travailleur)
Inhalatoire	Lona terme systémique	5 mg/m3 (Travailleur)

#### PNEC

#### 67-64-1 Acétone

PNEC 10,6 mg/l (Aqua (eau douce))

21 mg/l (Aqua (intermittent))

1,06 mg/l (Aqua (marine))

30,4 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

3,04 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

29,5 mg/kg (Sol)

# 1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC 0,02 mg/l (Aqua (eau douce))

0,006 mg/l (Aqua (marine))

0,052 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

56,5 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

35,6 mg/kg (Sol)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire:

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre A/P2.

(suite page 5)

Page : 5/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

# Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 4)

#### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

# Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:

Aérosol

gris argent
caractéristique
Non déterminé
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

**d'ébullition** non applicable, s'agissant d'un aérosol

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • inférieure :
 0,7 Vol %

 • supérieure :
 13,0 Vol %

Point d'éclair : non applicable, s'agissant d'un aérosol

• Température de décomposition : Non déterminé.

· **pH** Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur à 20 °C:
non ou peu miscible
Non déterminé.
8300 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,71 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

# 9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: Aérosol

(suite page 6)

Page: 6/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 16.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77)

# Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 5)

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Non déterminé.

Teneur en solvants :

solvants organiques 642 q/I VOC · Teneur en substances solides : 7,4% · Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut · Aérosols

éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
67-64-1 Acétone			
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (Lapin)	
74-98-6 pr	opane lique	fie	
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)	
106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))			
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	658 mg/l (rat)	
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)	
Hydrocarb	ures aroma	tiques, C9	
Oral	LD50	>2.000-≤5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin)	
		(suite page	

Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

### Nom du produit Zinc Alu Spray

ane-1-ol	· · · · · ·	
LD50	790 mg/kg (rat)	
LD50	3.400 mg/kg (Lapin)	
LC50 (4 hr)	24,3 mg/l (rat)	
inc en poud	dre - poussières de zinc (pyrophoriques)	
LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
LC50 (4 hr)	>5,4 mg/l (rat)	
98-82-8 isopropylbenzène		
LD50	1.400 mg/kg (rat)	
LD50	12.300 mg/kg (rbt)	
1314-13-2 oxyde de zinc		
ErC 50	0,17 mg/l (Selenastrum capricornutum) (72 hrs)	
7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc		
LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
	LD50 LC50 (4 hr) inc en pouc LD50 LC50 (4 hr) propylbenz LD50 LD50 xyde de zir ErC 50	

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :		
67-64-1 Acéton	•	
EC50	61.150 mg/l (Activer boues) (30 mins)	
EC50 (48 hr)	39 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	8.300 mg/l (Poisson)	
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC (28 days)	2.212 mg/l (Daphnia magna)	
74-98-6 propan	e liquefie	
EC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	49,9 mg/l (Poisson)	
106-97-8 butan	e (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))	
EC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	49,9 mg/l (Poisson)	
Hydrocarbures	aromatiques, C9	
EL50 (48 hr)	3,2 mg/l (Daphnia magna)	
LL50 (96 hr)	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC (72 hr)	1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
71-36-3 butane-	1-ol	
CE10 (16 hr)	2.250 mg/l (Pseudomonas Putida)	
CE50 (5 mins)	2.041 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (Bacteria: Microtox Text)	
	en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques)	
EC50 (48 hr)	2,8 mg/l (Daphnia magna)	
LC50	0,57 ug/l (Daphnia magna)	
	0,24 ug/l (Oncorhynchus mykiss) (96 hours)	
	(suite page 8	

Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023

#### Nom du produit Zinc Alu Spray

	(suite de la pag	
1314-13-2 oxyde de zinc		
NOEC (72 hr)	0,017 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
7779-90-0 bis(o	rthophosphate) de trizinc	
EC10	27,3 (Algues) (72 hours)	
	59,2 (Daphnia magna) (21 days)	
EC50	0,527 mg/l (Algues) (96 h)	
EC50 (48 hr)	2,34 mg/l (Daphnia magna)	
EC50 (72 hr)	0,17 mg/l (Selenastrum capricornutum)	
	0,14 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC50	0,41 ug/l (Oncorhynchus mykiss) (96 h)	
	238-269 ug/l (Pimephales promelas) (96 h)	
NOEC (72 hr)	0,017 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
NOEC	9 mg/l (Ceratophyllum demersum) (72 h)	
	178 mg/l (Crustaceeen-Palaemon elegans) (21 days)	
	8,3 mg/l (Cyprinus carpio) (4 week)	
	72,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts

· Catalogu	e européen des déchets
	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

Page: 9/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 8)

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG IATA	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG	
Class	2 Gaz.
Label	2.1
Class	2 Gaz.
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	
Polluant marin :	Oui
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	- " /
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler :	423
No EMS :	F-D.S-U
Stowage Code	SW1 Protégé des sources de chaleur
	SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litr Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux

(suite page 10)

Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Zinc Alu Spray

	(suite de la page
Segregation Code	SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de« classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.
14.7 Transport maritime en vrac conforméme	ent aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Code de restriction en tunnels	D
·IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en quantités exceptées
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas  $150\,t$
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut  $500\ t$
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 Acétone

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 Acétone

3

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 Acétone

- · Prescriptions nationales :
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	60,5

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

(suite page 11)

Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 78 (remplace la version 77) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Zinc Alu Spray

(suite de la page 10)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- Gaz extrêmement inflammable. H220
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H280
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Provoque une sévère irritation des yeux. H319
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement
- · Date de la version précédente: 16.06.2022
- · Numéro de la version précédente: 77
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 : Aérosols – Catégorie 3

: Aérosois – Categorie 3 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skrii mil. 2. Conosion cutairee/mitation cutairee – categorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente \*